

Surveillance du chikungunya, de la dengue et du Zika en Nouvelle-Aquitaine

Point au 07/10/2019

La dengue, le chikungunya et l'infection à virus Zika sont des maladies à déclaration obligatoire. En période d'activité du moustique *Aedes albopictus*, du 1^{er} mai au 30 novembre, et dans les départements où il est implanté, la surveillance épidémiologique est renforcée par le signalement dès la suspicion clinique et l'analyse quotidienne des résultats des laboratoires privés Biomnis et Cerba. Les 7 départements de la région où le moustique « tigre » est désormais implanté sont : la Charente-Maritime, la Corrèze, la Dordogne, la Gironde, les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques.

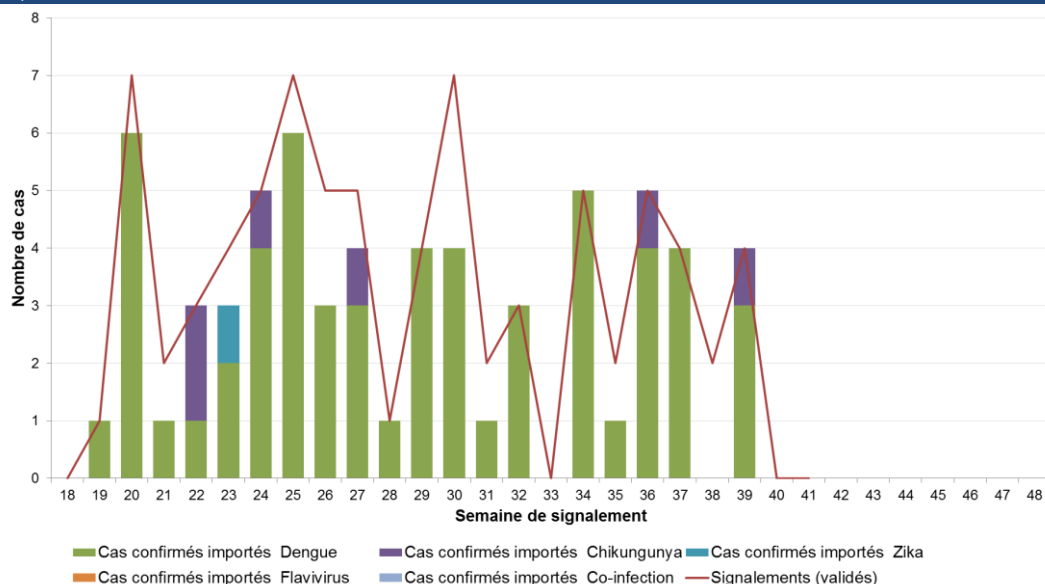
Points clés

- **En Nouvelle-Aquitaine**, du 1^{er} mai au 7 octobre 2019, **58 cas importés de dengue, 6 cas importés de chikungunya et 1 cas importé de Zika** ont été confirmés parmi 78 signalements. Aucun cas autochtone n'a été identifié.
 - Les cas d'arboviroses ont été identifiés dans tous les départements en niveau 1 (tableau 1).
 - Les pays de voyage étaient l'île de la Réunion pour 10 cas, la Thaïlande pour 10 cas et la Polynésie Française pour 8 cas; les autres cas avaient voyagé dans des pays différents en Asie, en Amérique sud/centrale et en Afrique.
 - Pour 41 signalements il y a eu au moins une prospection entomologique par les opérateurs de démoustications et pour 18, il a été réalisé au moins un traitement adulticide situé dans 5 départements (Gironde, Dordogne, Landes et Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques).
- **En métropole**, du 1^{er} mai 2019 au 4 octobre 2019,
 - 502 cas importés de dengue dont 16% avaient séjourné sur l'île de la Réunion ; 48 cas importés de chikungunya et 5 cas importés de Zika ont été confirmés.
 - 8 cas autochtones de dengue ont été identifiés (7 dans les Alpes-Maritimes, et 1 en dans le Rhône).

Tableau 1 - Récapitulatif des signalements de chikungunya, dengue et de l'infection Zika reçus en Nouvelle-Aquitaine (départements 17, 19, 24, 33, 40, 47, 64) du 1^{er} mai au 31 mai 2019 (données provisoires)

Département	Signalements	Cas confirmés importés			En cours d'investigation et/ou en attente	Investigations entomologiques (OPD)		
		Dengue	Chik	Zika		Information	Prospection	Traitement adulticide
Charente Maritime	9	5	3	0	1	7	0	0
Corrèze	1	0	1	0	0	0	0	0
Dordogne	7	6	0	0	0	4	3	3
Gironde	41	28	1	1	2	29	26	5
Landes	3	3	0	0	0	3	3	2
Lot-et-Garonne	4	3	1	0	0	2	2	1
Pyrénées-Atlantiques	13	12	0	0	1	12	7	7
Nouvelle-Aquitaine	78	57	6	1	4	57	41	18

Figure 1 - Distribution hebdomadaire des signalements et des cas confirmés de chikungunya, de dengue et d'infection Zika dans les 7 départements colonisés par *Aedes albopictus* en Nouvelle Aquitaine, 1^{er} mai - 30 novembre 2019, (données provisoires)



Du 1^{er} mai au 30 novembre : période d'activité estimée du vecteur (*Aedes albopictus*)

CHIKUNGUNYA- DENGUE

Fièvre brutale > 38,5°C d'apparition brutale avec au moins 1 signe parmi les suivants : céphalée, myalgie, arthralgie, lombalgie, douleur rétro-orbitaire

OU

ZIKA

Eruption cutanée avec ou sans fièvre avec au moins 2 signes parmi les suivants : hyperhémie conjonctivale, arthralgies, myalgies

En dehors de tout autre point d'appel infectieux

Voyage récent en zone de circulation des virus CHIK-DENGUE-ZIKA depuis moins de 15 jours

OUI

Cas suspect importé

Signaler le cas à l'ARS sans attendre les résultats biologiques en envoyant la fiche de signalement et de renseignements cliniques*
Fax : 05 67 76 70 12
email : ars33-alerte@ars.sante.fr

Adresser le patient au laboratoire pour recherche des 3 virus CHIK et DENGUE et ZIKA** avec la fiche de signalement et de renseignements cliniques*

Conseiller le patient en fonction du contexte :
Protection individuelle contre les piqûres de moustiques + éviter les déplacements, si le patient est en période virémique (jusqu'à 7 jours après le début des signes), pour éviter qu'il soit à l'origine de cas autochtones
Rapports sexuels protégés si une infection à virus zika est suspectée

Mise en place de mesures entomologiques selon contexte

* La fiche de signalement et de renseignements cliniques contient les éléments indispensables pour la réalisation des tests biologiques.

** Pourquoi rechercher les 3 diagnostics : diagnostic différentiel difficile en raison de symptomatologies proches et peu spécifiques + Répartitions géographiques des 3 virus superposables (région intertropicale).

NON

Cas suspect autochtone
Probabilité faible
Envisager d'autres diagnostics

Adresser le patient au laboratoire pour recherche des 3 virus CHIK et DENGUE et ZIKA** avec la fiche de signalement et de renseignements cliniques*

Signaler le cas à l'ARS si présence d'un résultat positif en envoyant une fiche de déclaration obligatoire

Fax : 05 67 76 70 12
email : ars33-alerte@ars.sante.fr

Diagnostic biologique : tests à réaliser en fonction de la date de début des signes

	DDS*	J+1	J+2	J+3	J+4	J+5	J+6	J+7	J+8	J+9	J+10	J+11	J+12	J+13	J+14	J+15	...
RT-PCR Sang chik-dengue-zika																	
RT-PCR Urine zika																	
SEROLOGIE (IgM et IgG) chik-dengue-zik																	

* date de début des signes

Coordonnées de la plateforme de réception des signalements

Fiche de déclaration obligatoire pour les professionnels de santé: [dengue](#), [chikungunya](#), [Zika](#)

Pour en savoir plus

Dossier maladies vectorielles : [Santé publique France](#)

Données épidémiologiques dengue, chikungunya, Zika : [Données épidémiologiques](#)

Des informations et supports de prévention à télécharger et diffuser en région: [site ARS](#)

[Nouvelle-Aquitaine](#)

Portail de signalement du moustique tigre: www.signalement-moustique.fr/

Retrouvez-nous sur : www.santepubliquefrance.fr

nouvelleaquitaine@santepubliquefrance.fr

SpF Nouvelle-Aquitaine

Site Bordeaux :

103 bis rue Belleville - CS
91704 - 33063 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 57 01 46 20 - Fax : 05 57 01 47 95

Site Poitiers :

4 rue Micheline Ostermeyer -
86021 Poitiers cedex
Tél. : 05 49 42 31 87 - Fax : 05 49 42 31 54